



LA FARLÈDE



4A1.

Plan de zonage

Plan général
(1/4000)

PLU

Plan Local d'Urbanisme
de la Farlède



PLU approuvé le 22.05.2021
Révisé le 22.05.2021
Mise à jour du règlement le 22.05.2021
Mise à jour du règlement le 22.05.2021

HABITAT

DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT

ÉCONOMIE

ENVIRONNEMENT

PATRIMOINE

Édité le 20/05/2021

Zonage

Emplacement réservé

Servitude de localisation - Piéton et/ou cycle (2 à 3 m)

Servitude de localisation - Voie à créer (largeur de 10m)

Hauteur maximale en mètres (à l'égout/au fatiège)

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP)

Mixité sociale et fonctionnelle

Emplacement réservé de mixité sociale

Linaire commercial

Périmètre de mixité sociale (voir règlement)

40%

50%

75%

Patrimoine et paysage

Espace boisé classé

Espace vert protégé paysager (Article L151-19 du code de l'urbanisme)

1 - Restanques/Espaces agrestes

2 - Parc et jardin

3 - Espace vert public

4 - Bords de voie

5 - Bord de voie à paysager

6 - Frange urbaine à paysager

Alignement d'arbres remarquables

À conserver

À créer

Espace vert protégé écologique (Article L151-23 du code de l'urbanisme)

Ripisylvies

Boisements

Patrimoine bâti protégé

(Article L151-19 du code de l'urbanisme)

Bâti protégé

Périmètre bâti d'intérêt patrimonial

Cônes de vue

A titre indicatif

PER Mouvement de terrain

Plan de prévention du risque d'inondation du Gapeau

Zone rouge et bleue

ZBH

Périmètres de mixité sociale

Le Village - 1/1500e

Périmètres des OAP mobilités

ÉCHELLE : 1 / 4000 ème

0 100 200 m

CITADIA